

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 3 avril DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

**Étaient présents :** MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Eric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSÉ,  
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER,

**Formant la majorité des Membres en exercice.**

**Absents excusés :** MM. Marc-Antoine JAMET, Christophe COPLO,  
Mmes Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Brigitte ROIX.

**Absents non excusés :** MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

**Avai(en)t donné pouvoir :**

**M. Benoît BALUT**  
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**  
Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Sophie BOYER.

**DATE DE SÉANCE**

3 avril 2025

**DATE DE CONVOCATION**

26 mars 2025

**DATE D'AFFICHAGE**

4 avril 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

10

PROCURATION(S)

0

VOTANTS

10

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité  
le :

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

### Délibération n° 4

#### **BUDGET PRIMITIF 2025 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VAL-DE-REUIL**

Madame Maryline Deslandes, Vice-présidente expose aux membres du Conseil d'administration,

Le Conseil d'administration, lors de la séance du 11 mars dernier a acté les orientations budgétaires de l'exercice 2025. C'est sur ces bases que le projet de Budget Primitif soumis au Conseil d'administration a été construit.

Le Budget Primitif 2025 du CCAS, présenté dans le document joint au présent rapport, est conforme à l'instruction budgétaire et comptable M57 et la proposition de son vote s'élève à 3 168 885€.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Pour l'année 2025, la section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 3 000 970€.

Elle comprend en dépenses les charges à caractère général (chapitre 011) pour 662 960€ permettant le fonctionnement de la structure et la réalisation des actions : l'Inter Médiation Locative, les chantier jeunes, les animations Seniors ...

Les charges de personnel (chapitre 012) pour un montant de 1 716 848€.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) pour un montant de 592 800€, comprennent les secours individuels, le versement des subventions aux associations ainsi que le reversement des dispositifs Programme de la Réussite Educative (PRE) et Cité Educative.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes par l'inscription de la subvention de la commune d'un montant de 1 740 553€.

**Les recettes** comprennent également, l'encaissement des loyers (229 126€), les prestations de services des résidents de l'Espages, le remboursement de l'ASP pour les adultes relais, les différentes actions subventionnées par l'Etat « L'Inter Médiation Locative, Maison France Services, le Programme de Réussite Educative, la cité éducative, les chantiers jeunes, ainsi que les financements extérieurs comme les bailleurs sociaux. Elles comprennent également les remboursements de l'assurance du personnel, et la subvention de la Ville.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 167 915€

En dépenses, elle intègre le remboursement des cautions aux résidents de l'Espages, l'achat de mobilier et de matériel informatique

Par section, le Budget Primitif 2025 se décompose comme suit :

|                           | Dépenses              | Recettes              |
|---------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Section de fonctionnement | 3 000 970,00 €        | 3 000 970,00 €        |
| Section d'investissement  | 167 915,00 €          | 167 915,00 €          |
| <b>Total du budget</b>    | <b>3 168 885,00 €</b> | <b>3 168 885,00 €</b> |

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **ADOPTER** le Budget Primitif 2025, équilibré à la somme de 3 168 885€,
- **ADOPTER** l'ensemble des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour la section d'investissement tel que présenté en annexe,
- **AUTORISER** M. le Président ou son représentant, à procéder, au titre de l'année 2025, à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

**Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)**

- **ADOpte à l'unanimité** le Budget Primitif 2025, équilibré à la somme de 3 168 885€,
- **ADOpte à l'unanimité** l'ensemble des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour la section d'investissement tel que présenté en annexe,
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président ou son représentant, à procéder, au titre de l'année 2025, à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**La Vice-présidente,**

**Maryline DESLANDES**